

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 28/05/2025

Nombre de membres élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procuration : 3

Membres présents :

Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, HARDOUIN Marie-Christine, MULLER Sandrine, SIMLER Agnès, TRETZ Maïté

M BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard, JAEGLER Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Secrétaire de séance :

Mr BAUMANN Jean-Marie

Membre ayant donné procuration : Mr FRANCO Luis a donné procuration à Mme Agnès SIMLER ; Mr IBACH Patrice a donné procuration à Mr Jean-Philippe STRAUDEL ; Mr HABERKORN Christophe a donné procuration à Mme Estelle BRAULT-PELUZZI

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (déclarations préalables – certificats d'urbanisme - autorisation de travaux (accessibilité et sécurité local paroissial) – droit de préemption urbain)
5. Personnel communal : titularisation et contrat d'apprentissage
6. Recensement de la population 2026 : nomination d'un coordonnateur communal
7. Chasse (lot n°1) : Agrément d'un permissionnaire
8. Convention pour l'occupation du presbytère de Holtzwihr et Urschenheim
9. Utilisation du parc du presbytère
10. Divers

Préambule

L'enregistrement de la séance du conseil n'a pas pu se faire en raison d'un problème informatique.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Jean-Marie Baumann est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (DEB-03-06-25-01)

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 3 juin 2025

Mr Laurent Schönstein signale qu'à la suite de la réunion de préparation du budget communal, des points évoqués lors de cette dernière ont été divulgués. Il estime que cela est lamentable.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mr le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 9 avril : séance budgétaire à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM)
- 10 avril : réunion du bureau de l'AFUA Les Vergers (vote du budget). L'appel d'offres est en cours de finalisation. L'ouverture des plis est prévue fin juin. Des démarches ont été effectuées pour le déplacement de la ligne HTA. Des contacts ont eu lieu avec un représentant d'ENEDIS. Le dossier complet a été transféré au service ingénierie.
Mr le Maire indique que l'AFUA Les Vergers devra également faire des démarches auprès d'ENEDIS pour les branchements particuliers.
- 17 avril : Assemblée Générale Constitutive PMO (Personne Morale Organisatrice). Mr le Maire y a représenté le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) d'Alsace Centrale. La PMO Alsace Synergies a vocation à aider les collectivités territoriales à préparer les projets d'autoconsommation collective en Alsace.
- 22 avril et 13 mai : réunion avec Mr Uhrwiller pour la mission d'AMO et étude de vocation pour la maison sise 23 grand'rue. La prochaine réunion aura lieu le mardi 10 juin 2025 à 19 heures. Le compte-rendu de la dernière réunion sera transmis à l'ensemble du conseil municipal. Mr le Maire indique qu'un relevé numérique complet du bâtiment a été effectué. Différentes possibilités d'usage ont été évoquées :
 - o la création d'une structure périscolaire : projet abandonné car la structure d'accueil d'Elsenheim est actuellement suffisante selon la CCRM ; Mr Jean-Philippe Strauel suggère d'adresser un courrier à la CCRM en indiquant qu'un local est disponible pour la création d'un accueil périscolaire.
 - o la création d'un commerce associatif : non retenu compte-tenu des commerces proches de Grussenheim existants et la non-survie des deux derniers commerces locaux
 - o création de logements : il faudra tenir compte des places de stationnement imposées par le PLU si l'on veut sauvegarder une zone verte pour l'école
 - o sauvegarde du bâti pour un usage futur : réparation de la structure du bâtiment.

Mr Patrice Jaegler demande si un projet sera chiffré. Mr le Maire indique que le maître d'œuvre fournira une enveloppe globale du coût des travaux.

- 23 avril : réunion du comité syndical du PETR d'Alsace Centrale
- 24 avril : réunion de la commission communale du 80^{ème} anniversaire de la Libération.
Mr le Maire informe le conseil municipal que la manifestation prévue les 2 et 3 août 2025 est annulée en raison de la demande importante de l'investissement. Les bénévoles impliqués dans la préparation des cérémonies commémoratives de fin janvier ont été déçu par le manque d'implications de certaines personnes. En outre, les commémorations du 80^{ème} anniversaire de la Libération de St Martin de Varreville se dérouleront ce même week-end début août et non fin juillet comme initialement prévu et de ce fait les personnes invitées habituellement ne pourront pas être présentes.
Mr le Maire signale qu'il n'approuve pas le compte-rendu rédigé de la réunion de la commission. En effet, selon lui, il en ressort que c'est en raison de deux personnes citées que ces cérémonies ont été annulées. D'autres personnes ne se sont pas exprimées au cours de cette réunion et n'ont pas soutenu particulièrement le projet en s'engageant à participer à l'organisation.

Mr Gérard Blatz indique qu'il était absent lors de la réunion car il participait à la remise des prix des maisons fleuries à Marckolsheim en sa qualité de membre du jury. En janvier, seules six personnes se sont investies pour préparer les festivités. Il liste l'ensemble des travaux effectués : nettoyage du cimetière militaire, mise en place de panneaux brise vue au carré militaire, travaux au char, ... Il déplore que certaines personnes aient mis des bâtons dans les roues par rapport au croix entreposées suite aux travaux d'aérogommage. Il a, en outre, relevé que certains conseillers municipaux ont indiqués n'être pas présents pour aider à préparer les cérémonies mais ont participé à la visite organisée par Mr Jean-Philippe Strauel.

Mme Estelle Brault-Peluzzi indique que Mr le Maire lui a déjà fait part de son mécontentement par rapport au compte-rendu qu'elle a rédigé. Elle dit qu'un compte-rendu est quelque chose de factuel. Elle demande si elle aurait dû écrire que Mme Agnès Simler indique Mr Gérard Blatz ne veut plus participer ? Mme Estelle Brault-Peluzzi signale qu'elle a sollicité les membres extérieurs au conseil municipal de la commission et que ces dernières ont indiqué que le compte-rendu était conforme à ce qui a été dit lors de la réunion. Elle n'a rien modifié et ne « bidouille » pas les comptes-rendus. Mme Estelle Brault-Peluzzi a ajouté que le maire trafiquait les comptes-rendus des séances du conseil.

Mr Jean-Philippe Strauel estime qu'il aurait fallu se réunir avant le mois d'avril pour l'organisation d'une manifestation au mois d'août.

Mr Jean-Marie Baumann dit qu'il est inutile de perdre du temps sur ce point, la décision de ne rien organiser au mois d'août ayant été prise.

- 1^{er} mai : Marché aux fleurs (Bluama Marik) avec remise des diplômes aux lauréats du concours des maisons fleuries. Cette manifestation est organisée depuis de nombreuses années pour encourager le fleurissement et ainsi contribuer à rendre le village accueillant. Lors de la réunion du comité de gestion, Luis Franco, président dudit comité a souligné le fait que ce sont, chaque année, les mêmes personnes qui aident au rangement. Mr Jean-Philippe Strauel relève qu'un planning avait été établi. S'il n'y avait pas assez de personnes pour le rangement, il aurait fallu réorganiser le planning.

Mme Estelle Brault-Peluzzi s'interroge pour quelle raison ce point a été évoqué lors de la réunion du comité de gestion.

Mme Agnès Simler rappelle que le conseil municipal organise le Bluama Marik en partenariat avec le comité de gestion. Plusieurs conseillers demandent pourquoi les membres du comité de gestion ne sont pas sollicités pour tenir une permanence.

Mme Maïté Guth dit que c'était peut-être maladroite d'évoquer ceci en réunion de comité de gestion.

Mr Jean-Philippe Strauel demande pour quelle raison la réunion de la commission communale du 80^{ème} anniversaire de la Libération a, elle aussi, été évoquée lors de la réunion du comité de gestion.

Mr le Maire répond que la manifestation prévue début août avait été annoncée lors de l'élaboration du calendrier des fêtes et il a donné l'information qu'elle a été annulée.

- 1^{er} mai : fête de la tarte flambée organisée par les Amis du Ried
- 8 mai : cérémonie commémorative de la Victoire 1945 avec un dépôt de gerbe en présence de conseillers municipaux, des présidents d'associations, d'anciens combattants et d'un détachement du RMT. Un vin d'honneur a été servi au stand de l'apéritif de la marche gourmande.
- 8 mai : marche gourmande organisée par le FCG
- 12 mai : assemblée générale du Réseau d'Animation Intercommunal (RAI) à Grussenheim. Le RAI est une association qui organise de nombreuses animations en faveur des enfants et des familles. Une animatrice de l'association intervient régulièrement dans les écoles pour le chant et la musique.
- 14 mai : conseil de communauté de la CCRM. Mr le Maire, retenu par une autre réunion, était représentée par Mme Agnès Simler
- 14 mai : réunion du SMICTOM

- 15 mai : réunion du comité de pilotage du marché de Noël. De nombreuses personnes ont assisté à cette réunion qui a été provoquée suite à une réunion d'un petit groupe. Il a été décidé de constituer un groupe exécutif pour traiter toutes les questions de gouvernance.
Lors de cette réunion, la participation de 20 000 € du comité de gestion à la mise en place d'une aire de jeux a été évoquée. Celle-ci avait été proposée par un président d'association. Lors du vote, la majorité des personnes étaient favorables au versement de cette somme. Tout le monde profitera de cet investissement. Si cette proposition est avancée, c'est que le financement est disponible (différentes actions ont déjà été menées). Mme Agnès Simler indique que ce projet est conçu pour les enfants du village.
- 17 mai : Festi Familles organisé par le RAI à Grussenheim. Le Groupe des Jeunes a assuré la restauration. Mme Agnès Simler fait part des remerciements de toute l'équipe du réseau de soutien à la parentalité du RAI pour la mise à disposition du hangar et de son extérieur.
- 19 mai : visite sénatoriale de M. Jacques FERNIQUE, sénateur du Bas-Rhin et de Mme MARTA DE CIDRAC, sénatrice des Yvelines. Le SMICTOM a été auditionné pour ses actions en faveur de l'économie circulaire en partenariat avec le PETR d'Alsace centrale et les communautés de communes du Centre Alsace. Mr le Maire a représenté la CCRM et a présenté les différentes actions remarquables menées par la CCRM pour éviter le gaspillage alimentaire et arriver au zéro plastique dans les périscolaires.
- 23 mai : visite par Mr le Maire et Mme Agnès aux époux Sutter Jean-Louis pour leur remettre un arrangement floral à l'occasion de leurs noces d'Or.
- 23 mai : réunion relative à la piste cyclable entre Grussenheim et Jebsheim en présence des maires de deux communes, Messieurs Martin Klipfel et Joël Henny ; de Mme Agnès Simler ; de Mme Mireille Mosser et Mr Eric Carabin, représentant la CCRM ; de Messieurs Marc Bouché et Alexandre Peral, représentant Colmar Agglomération et de représentants du cabinet Berest. Deux variantes de projets ont été présentées. Un agriculteur de Jebsheim n'a toujours pas donné son accord pour la cession de terrain d'une surface de 24 m². Concernant le problème du grand hamster, une étude est en cours mais ralentie car la période n'est pas propice au comptage en raison des cultures en place (blé). Mr Patrice Jaegler relève que la protection du hamster prime sur la protection des cyclistes.
- 23 mai : fête de fin d'année du RPI Elsenheim – Grussenheim organisée par l'APE les Minis Elsa-Grussa au parc du presbytère.
- 26 mai : réunion des commissions locales eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau du Ried de Marckolsheim (points abordés : le dé raccordement des eaux pluviales des réseaux d'eaux usées ; mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie à un tarif préférentiel, la gestion et la prévention des crues).

Mr Gérard Blatz liste les différents travaux qu'il a effectués avec Mr Frédéric Perrin : mise en place des panneaux annonçant le marché aux fleurs, plantations de taxus le long du cimetière militaire, réparation de nichoirs, plantations des fleurs d'été, nettoyage des écoulements d'eau dans la cour du presbytère. La mise en place des suspensions a été réalisée avec Mr Roland Simler.

Mr Gérard Blatz informe le conseil municipal qu'un exposé sur les moustiques tigre a été présenté lors de la remise des prix du concours des maisons fleuries à Marckolsheim. Le Maire ajoute que le frelon asiatique est une autre espèce invasive qui est en train de s'implanter et de devenir un réel problème sanitaire.

Mme Estelle Brault-Peluzzi a participé :

- le 15 avril à la réunion du syndicat du Pôle Ried Brun (séance budgétaire)

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 3 juin 2025

- le 26 mai à la réunion de la commission périscolaire du Pôle Ried Brun (le marché d'appel d'offre pour la gestion du périscolaire de Bischwihr est infructueux ; la gestion sera assurée par la Jeunesse du Ried). La commune de Grussenheim n'est pas concernée par cette compétence.

Le 17 mai, Mme Agnès Simler a participé la remise Handi'Chiens à Kunheim.

**4. URBANISME (DECLARATIONS PREALABLES – CERTIFICATS D'URBANISME -
AUTORISATION DE TRAVAUX (ACCESSIBILITE ET SECURITE LOCAL PAROISSIAL) –
DROIT DE PREEMPTION URBAIN)**

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
SCIEPEO IMMO 62 ROUTE DE COLMAR 68320 GRUSSENHEIM	62 ROUTE DE COLMAR construction d'un bâtiment comprenant un local destiné à la petite enfance et un logement à l'étage

DECLARATIONS PREALABLES

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 3 juin 2025

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Madame THEUNIS Alexia 39 route de Colmar 68320 GRUSSENHEIM	39 RTE DE COLMAR la mise en place d'une clôture
Monsieur BOEHRER CHRISTOPHE PIERRE RENE 1 IMP DU SECHOIR A TABACS 68320 GRUSSENHEIM	1 IMP DU SECHOIR A TABACS la mise en place d'une pergola bioclimatique
SCI DU SCHLITTFELD JWS 2 a LEMAUCHEN 67390 MARCKOLSHEIM	20 GR GRAND RUE la rénovation de la toiture et la mise en place de trois fenêtres de toit
Madame SOUSA NEVES ANA MARIA 18 GRAND RUE 68320 GRUSSENHEIM	18 GR GRAND RUE le changement de destination d'une pièce existante
Monsieur IBACH PATRICE 3 RTE DE COLMAR 68320 GRUSSENHEIM	3 RTE DE COLMAR le ravalement des façades
Monsieur HARTMANN YANNICK 36 a RUE D ALSACE 68320 GRUSSENHEIM	36 A RUE D ALSACE la construction d'un local passage, SPA et d'une piscine
Monsieur LIBANET Guillaume 18 RUE DU STADE 68320 GRUSSENHEIM	18 Rue du Stade la mise en place de panneaux photovoltaïques

CERTIFICATS D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Joanne ALBRECHT et Guillaume HAUPTMANN 64 Grand'Rue 68320 JEBSHEIM	GARTEN
Maître HERTH Aurélie 6 Rue du Général Kolb 67390 MARCKOLSHEIM	lieudit EGERT
Maître HERTH Aurélie 6 Rue du Général Kolb 67390 MARCKOLSHEIM	lieudit EGERT
Maître HERTH Aurélie 6 Rue du Général Kolb 67390 MARCKOLSHEIM	lieudit EGERT
CELINE JOOST IMMOBILIER 1 rue Clémenceau 67390 MARCKOLSHEIM	70 route de Colmar

AUTORISATION DE TRAVAUX (ACCESSIBILITE ET SECURITE LOCAL PAROISSIAL)

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
POLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE 27 AV DEL EUROPE 68000 COLMAR	26 GR GRAND RUE Travaux d'aménagement

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre des transactions suivantes :

- vente de la parcelle sise section 4 n°340 d'une surface de 2 ares 76
- vente de la parcelle sise section 4 n°351 d'une superficie de 3 ares 79
- vente de la parcelle sise section 4 n°353 d'une surface de 3 ares 50

5. PERSONNEL COMMUNAL : TITULARISATION ET CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TITULARISATION

Lors de la réunion du 26 novembre 2024, il a été décidé de créer un poste de rédacteur, suite à l'inscription de Mme Nathalie Kleindienst sur la liste d'aptitude du 24/10/2024, établie au titre de la promotion interne d'accès au grade de rédacteur territorial (dispositif dérogatoire des secrétaires de mairie).

Mme Nathalie Kleindienst a été nommée Rédacteur stagiaire par voie de détachement pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} décembre 2024 au 31 mai 2025.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la période de stage de Mme Nathalie Kleindienst arrive à son échéance. Aucune objection n'ayant été formulée durant cette période de stage, Mr le Maire propose de titulariser Mme Nathalie Kleindienst à compter du 1^{er} juin 2025 dans le grade de Rédacteur. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Mme Noémie Grunenberger a fait parvenir un courrier par lequel elle sollicité la possibilité d'effectuer un contrat d'apprentissage à l'école de Grussenheim dans le cadre de la préparation du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance.

Mr le Maire a pris contact avec Mme Sophie Simonin, enseignante qui est favorable à cette démarche.

Les coûts afférents à cet emploi sont présentés : 5 250 € pour les frais de formation et la rémunération s'élève à 51 % du SMIC. Aucune prise en charge ou aide n'est possible parce que la demande de la stagiaire est arrivée après délai.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.424-1 ;

Vu le Code du travail, notamment les articles L.6222-1 et suivants, D.6222-1 et suivants et L.6227-1 à L.6227-12 et D.6271-1 à D.6275-5 ;

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 déterminant les conditions de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Vu la circulaire ministérielle Nor RDFF1507087C du 8 avril 2025 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Considérant qu'au sein du secteur public non industriel et commercial, le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur.

L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie dans la collectivité territoriale ou dans l'établissement public et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage.

L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ;

Considérant que ce dispositif peut être ouvert, sous condition et par exception, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne dont la qualité de travailleur handicapé est reconnue ; personne qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme notamment) ;

Considérant que cette formation en alternance, sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre, présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage dont les modalités d'accueil et de formation sont fixées par les dispositions légales et réglementaires, et en particulier par le code du travail ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2025/2026, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
-------------------	-------------------------	--------------------------	-----------------------

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 3 juin 2025

Ecole	ATSEM	CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance	1 an
-------	-------	---	------

- Précise que les crédits nécessaires, notamment les salaires et frais de formation, seront inscrits au budget principal de la commune au chapitre 012, article 6417 et chapitre 011, article 6183,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.

6. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Du 15 janvier au 14 février 2026 se déroulera le recensement des habitants de la commune.

Dans ce cadre, il y a lieu de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Mr le Maire propose de nommer Mme Kleindienst Nathalie en tant que coordonnateur communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette nomination.

7. CHASSE (LOT N°1) : AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE

Mr le Maire informe les conseillers que, par courriel du 12 mai 2025, Mr Erwin Dages, locataire du lot de chasse n°1 de Grussenheim, a sollicité l'agrément en qualité de permissionnaire de son fils Fabian DAGES domicilié à Emmendingen (Allemagne)

- Conformément aux articles 2.2.1 et 13.1 du Cahier des Charges Type des Chasses Communales du Haut-Rhin (CCT) pour la période 2024 - 2033, les membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) doivent donner un avis concernant l'agrément des permissionnaires.
- Vu le Cahier des Charges Type des Chasses Communales du Haut-Rhin (CCT) du 26 juin 2023 pour la période 2024 - 2033, notamment ses articles 5 et 13,
- Vu les documents et références fournis par le locataire de chasse et son permissionnaire pressenti, qui ont été présentés aux membres de la 4C pour avis,
- Considérant qu'aucune contestation n'a été émise, dans le délai de 15 jours, à l'encontre de cette candidature par les membres de la 4C saisis par voie électronique le 13 mai 2025,

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'agrément de Mr Fabian Dages en qualité de permissionnaire du locataire Mr Dages Erwin sur le lot de chasse n° 1 de la commune de Grussenheim,
- charge le maire de remettre au permissionnaire concerné, un document d'agrément qu'il devra présenter lors de contrôles de police de la chasse.

8. CONVENTION POUR L'OCCUPATION DU PRESBYTERE DE HOLTZWHR ET URSCHENHEIM

Plusieurs réunions se sont tenues à l'automne 2024 avec les maires ainsi que les présidents des conseils de Fabrique des communes de la communauté de paroisses St François et Ste Claire sur Ried et Hardt, à l'initiative du maire d'Urschenheim au sujet de l'occupation des presbytères. Lors de ces réunions il a été relevé la disparité de contribution des communes pour l'accueil du Curé, maintenant qu'il n'y a plus un prêtre dans chaque commune.

Monsieur le Curé Alexis AFAGNON exerçant ses attributions au sein de la Communauté de paroisses Saint François et Sainte Claire sur Ried et Hardt, loge à titre gracieux dans le presbytère de Holtzwihr depuis le mois d'octobre 2024 et ce pour la durée de son mandat ecclésiastique.

Il y a lieu, à titre d'équité, pour les communes desservies par l'office de Monsieur le Curé Alexis AFAGNON, de contribuer à l'entretien et aux réparations du presbytère occupé par lui, sis 3 rue de l'église à Holtzwihr et du presbytère de la Communauté de paroisses, sis 16 Grand'rue à Urschenheim.

En ce qui concerne le presbytère de Holtzwihr :

La convention a pour objet de fixer la charge de loyer découlant de l'occupation du presbytère de Holtzwihr par Monsieur le Curé, entre la commune du presbytère et les communes desservies.

Le montant du loyer annuel du presbytère de Holtzwihr est fixé à la somme de huit mille quatre cents euros (8 400 €) soit sept cents euros mensuel (700 €).

La charge du loyer est répartie entre la Commune du presbytère et les Communes desservies à proportion d'un douzième de cette somme par entité. La quote-part annuelle de chaque commune desservie, soit sept cents euros (700 €) sera payable une fois par année civile pour le compte de la Commune de résidence, auprès de monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Colmar. Et ceci à compter du 1er juin 2025.

Pour la commune d'Urschenheim :

La convention a pour objet de fixer la participation financière aux frais généraux d'entretien découlant de l'occupation du presbytère d'Urschenheim par Monsieur le Curé et les conseils de fabrique de la communauté de paroisses, entre la commune du presbytère et les communes desservies.

Le montant de la participation annuelle aux frais généraux d'entretien du presbytère d'Urschenheim est fixé à la somme de neuf mille six cents euros (9 600 €) soit huit cents euros mensuel (800 €).

La charge de la participation aux frais généraux d'entretien est répartie entre la Commune du presbytère et les Communes desservies à proportion d'un douzième de cette somme par entité.

La quote-part de chaque commune desservie, soit huit cents euros (800 €) sera payable une fois par année civile pour le compte de la Commune de résidence, auprès de monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Colmar.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les conventions pour l'occupation des presbytères de Holtzwihr et d'Urschenheim à compter du 1^{er} juin 2025
- autorise Mr le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document afférent à ces conventions.

9. UTILISATION DU PARC DU PRESBYTERE

Mr le Maire indique que le parc du presbytère est de plus en plus sollicité par les associations pour l'organisation de différentes manifestations (pompiers, fleurs d'automne, chorale, APE Les Minis Elsa Grussa, les Grussemer Kumpel).

La responsabilité de la commune est, à chaque fois, engagée.

En cas de mauvais temps, l'atelier communal sert de repli. Les sanitaires de l'atelier sont également utilisés. Il est rappelé que l'atelier communal n'est pas un ERP.

Afin de sécuriser les installations électriques, il y aurait lieu de prévoir la mise en place de boîtiers. Mr Jean-Philippe Strauel suggère de réaliser des tranchées. Mr le Maire répond que cela est déjà fait.

A chaque manifestation, la sécurisation des maisonnettes et abris du marché de Noël est à effectuer par les organisateurs.

Dans l'attente de la réflexion et l'étude sur la mise en place des boîtiers électriques, il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser les manifestations uniquement dans l'espace autour de la grotte. L'ensemble des associations sera informé de cette décision.

10. DIVERS

- **Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim** : Lors de la conférence des maires du 30 avril, la répartition des sièges de conseillers communautaires pour le prochain mandat a été évoqué.

	Répartition Actuelle	Droit commun	Proposition Bootzheim
Marckolsheim	8	8	7
Hilsenheim	5	4	4
Wittisheim	3	3	3
Sundhouse	3	3	3
Ohnenheim	1	2	2
Bindernheim	1	1	2
Artolsheim	1	1	1
Elsenheim	1	1	1
Grussenheim	1	1	1
Bootzheim	1	1	1
Mackenheim	1	1	1
Hessenheim	1	1	1
Schoenau	1	1	1
Saasenheim	1	1	1
Heidolsheim	1	1	1
Richtolsheim	1	1	1
Schwobsheim	1	1	1
Boesenbiesen	1	1	1
	33	33	33

Après discussion, Mr le Maire sollicite l'avis du conseil. Le conseil municipal émet le souhait de maintenir la répartition actuelle (droit commun).

- **Journée citoyenne** : Mme Agnès Simler signale que la journée citoyenne est fixée au samedi 6 septembre 2025.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 3 juin 2025

- **Maisons fleuries** : Le jury des maisons fleuries sillonnera les rues du village la matinée du mardi 5 août 2025.
- **Congés agent de maîtrise** : Mme Agnès Simler informe qu'il y aura lieu d'effectuer de l'arrosage et différents travaux durant les congés de Mr Frédéric Perrin (semaine prochaine, deux dernières semaines de juillet et la dernière semaine du mois d'août). Un appel sera lancé auprès des conseillers suivant les besoins. Elle remercie également les personnes qui étaient présentes lors des travaux de désherbage route de Colmar.
- **Acquisition de matériels** : Mr Laurent Schönstein indique qu'un nettoyeur haute pression et un taille haie électrique seront acquis pour un montant respectif de 890 € HT et 631,20 € HT.
- **Prochaine réunion** : La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 9 septembre 2025 à 20 heures. Mr Jean-Philippe Strauel demande s'il est possible de prévoir la présentation du bilan financier du comité de gestion lors de la prochaine réunion conformément à ce qui est stipulé dans le protocole de médiation signé par tous les conseillers municipaux et le secrétaire général de la Préfecture du Haut-Rhin. Ce point sera présenté lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 22 heures 30.



Le Maire,

Martin KLIPFEL

Le secrétaire de séance,

Jean-Marie BAUMANN

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.